Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 6 juin 2022, à 20h00, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 393 rue Lamoureux, lot 2 708 854.

Cette demande vise à autoriser le projet suivant :

- Création d'un lot bâtissable de 797.1 mètres carrés ayant un frontage de 34.82 mètres et une profondeur de 23.48 mètres;

- Le règlement 2017-03, l'article 4.1 (Tableau 4.1-A) stipule que la profondeur minimale d'un lot riverain résidentiel pour une habitation unifamiliale isolée est de 45 mètres ;

- La demande est donc d'autoriser un nouveau lot avec une profondeur de 21.52 mètres de moins que la norme prescrite.

La séance du conseil étant le lundi 6 juin 2022, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, au 390, rue Principale, Sainte-Bernard-de-Michaudville (Qc) J0H 1C0, le lundi 6 juin 2022, à 20h00.

Signé et affiché le 11 mai 2022.

Émilie Petitclerc, Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Certificat de publication

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 11 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 mai 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et greffière-trésorière